

From: Chagnon Jean-François
Sent: Tuesday, December 6, 2022 1:47 PM
To: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Subject: RE: Projet de prolongation de programme de francisation - Adidas Canada - 45384393

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la nouvelle version de la prolongation de programme suite à nos échanges de courriels.

J'ai repris les mesures et les échéances que vous aviez mentionnées.

Je vous demande seulement de revérifier si vos postes d'employés en magasin (« plancher ») ont des exigences linguistiques, car on peut voir que la connaissance de l'anglais est demandée pour ces postes :

https://jobs.adidas-group.com/adidas/job/Full-time-Sales-Associate%2C-Adidas-Retail-Store-Montreal%282042%29/851176101/?feedId=301201&utm_source=j2w

https://jobs.adidas-group.com/adidas/job/Full-time%2C-Team-Lead%2C-Adidas-Retail-Store%2C-Montreal-%282042%29/851166801/?feedId=301201&utm_source=j2w

L'exigence de la connaissance d'une autre langue que le français doit être justifiée. Ce ne peut pas être considéré comme un atout ou une préférence. Cette exigence est nécessaire ou elle ne l'est pas.

Si vous êtes d'accord avec ces éléments, vous pouvez me transmettre ce document en format PDF avec les signatures des membres du comité de francisation.

Si vous avez des questions, je vous invite à communiquer avec moi.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,



Jean-François Chagnon
Conseiller en francisation
Direction de la francisation des régions

2 place Laval, bureau 275
Laval (Québec) H7N 5N6
Téléphone : [REDACTED]
Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur



Avis de confidentialité

Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Chagnon Jean-François

Envoyé : 5 décembre 2022 10:44

À : [REDACTED]

Cc : [REDACTED]

Objet : RE: Projet de prolongation de programme de francisation 2022-08-01 - Adidas Canada - 45384393

Bonjour, [REDACTED],

Je vous remercie du suivi.

Je vous reviens d'ici mercredi avec la version « épurée » de la prolongation de programme. Le document actuel ne peut être soumis aux membres de l'Office.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,



Jean-François Chagnon

Conseiller en francisation

Direction de la francisation des régions

2 place Laval, bureau 275

Laval (Québec) H7N 5N6

Téléphone : [REDACTED]

Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur



Avis de confidentialité

Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

[REDACTED]

From: Chagnon Jean-François <jchagnon@oqlf.gouv.qc.ca>

Sent: Tuesday, November 8, 2022 3:42 PM

To: [REDACTED]

Cc: [REDACTED]

Subject: RE: Projet de prolongation de programme de francisation 2022-08-01 - Adidas Canada - 45384393

Bonjour, [REDACTED],

Je vous remercie du suivi.

Est-ce que le bilinguisme est demandé pour les postes de gérant ou bien c'est seulement la connaissance de l'anglais? De plus, l'entreprise devra clairement indiquer les exigences linguistiques et la justification pour celle-ci dans les offres d'emplois publiées. [REDACTED]

Pouvez-vous me confirmer le nombre d'employés au total de l'entreprise au Québec? [REDACTED]

Finalement, vous mentionnez que les publications sur les médias sociaux sont conformes, cependant la très grande majorité de celles-ci sont uniquement en anglais. Nous ne considérons pas les partages (retweet) comme une publication de l'entreprise. Comme le Québec fait encore partie du Canada, les publications nationales de l'entreprise devraient être bilingues pour les produits vendus au Québec à moins que celles-ci ciblent une autre province. [REDACTED]

Comme mentionné précédemment, si l'entreprise utilise un compte de médias sociaux pour ses activités au Québec, il doit être également en français. Ceci s'applique également à la publication des offres d'emplois. L'entreprise peut retirer les offres d'emplois de ce compte si elle ne désire pas le franciser. La création d'un compte LinkedIn bilingue canadien peut être aussi une option.

<https://www.linkedin.com/company/adidas/jobs/> [REDACTED]

[REDACTED]

Les médias sociaux des entreprises doivent donc respecter les dispositions de la Charte si les conditions suivantes sont présentes :

1. L'entreprise est établie au Québec (personne morale ou personne physique exploitant une entreprise au Québec).
2. Le média social est celui qui est officiellement utilisé et publicisé par l'entreprise.
3. Le contenu du média social vise le marché québécois.
4. Le contenu diffusé est soumis aux dispositions de la Charte, notamment s'il s'agit :

 - d'informations destinées au marché québécois;
 - d'informations de nature commerciale (annonces de soldes, promotion de la marque de commerce en prévision d'actes commerciaux, textes, photos ou vidéos de nature commerciale faisant la promotion d'un bien ou d'un service, listes de produits, prix, photos de produits, etc.);
 - d'informations relatives à d'autres communications ou à des services destinés au public (coordonnées, trajet, etc.);
 - d'offres d'emploi et de promotion;
 - de formulaires de demande d'emploi;
 - de contrats d'adhésion (exemples : souscription ou adhésion à un service, à une carte de fidélité);
 - de bons de commande, de factures et de reçus;
 - de contenu statique (description des activités de l'entreprise, historique, coordonnées, etc.).

Si vous êtes d'accord, nous pouvons considérer l'échéance du 2023-12-31 pour la conformité des médias sociaux de l'entreprise.

Si vous avez des questions, je vous invite à communiquer avec moi.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,



Jean-François Chagnon
Conseiller en francisation

Direction de la francisation des régions

2 place Laval, bureau 275
Laval (Québec) H7N 5N6
Téléphone : [REDACTED]
Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur    



Jean-François Chagnon
Conseiller en francisation

Direction de la francisation des régions

2 place Laval, bureau 275
Laval (Québec) H7N 5N6
Téléphone : [REDACTED]
Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur    

From: Chagnon Jean-François <jchagnon@oqlf.gouv.qc.ca>

Sent: Tuesday, October 25, 2022 2:58 PM

To: [REDACTED]

Cc: [REDACTED]

Subject: RE: Projet de prolongation de programme de francisation 2022-08-01 - Adidas Canada - 45384393

Bonjour, [REDACTED],

Je vous remercie du suivi. Je ne suis pas en mesure de voir d'échéances pour les articles suivants :

Exigence de la connaissance d'une autre langue que le français (articles 46 et 46.1)

Publicité commerciale (article 52)

Vous pouvez me transmettre le formulaire « État de la situation ». L'entreprise devra seulement s'assurer d'indiquer les exigences linguistiques dans ses offres d'emplois et indiquer le cas échéant, les motifs justifiant l'exigence d'une autre langue que le français. Ex. Bilinguisme (français et anglais) en raison des communications avec des collaborateurs hors du Québec.

Si vous le désirez, nous pouvons en discuter quelques minutes au téléphone ou sur Teams d'ici la fin de la semaine.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,



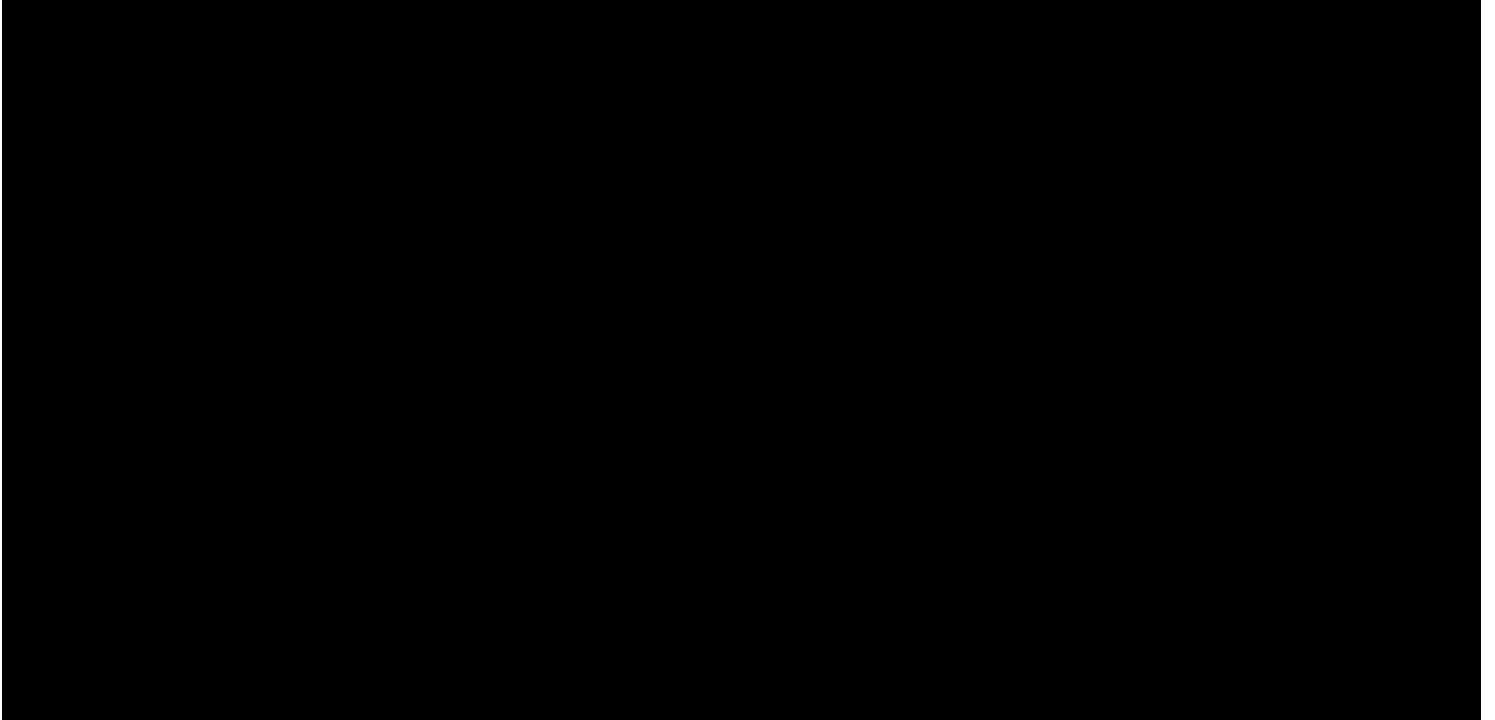
Jean-François Chagnon
Conseiller en francisation
Direction de la francisation des régions

2 place Laval, bureau 275
Laval (Québec) H7N 5N6
Téléphone : [REDACTED]
Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur    

Avis de confidentialité

Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



From: Chagnon Jean-François <jchagnon@oqlf.gouv.qc.ca>

Sent: Friday, October 21, 2022 11:21 AM

To: [REDACTED]

Cc: [REDACTED]

Subject: RE: Projet de prolongation de programme de francisation 2022-08-01 - Adidas Canada - 45384393

Bonjour, [REDACTED],

Je vous remercie du suivi.

J'ai indiqué quelques commentaires et suggestions dans le document. Certaines des mesures n'avaient pas d'échéances.

Voici les informations pour les médias sociaux :

Les médias sociaux des entreprises doivent donc respecter les dispositions de la Charte si les conditions suivantes sont présentes :

1. L'entreprise est établie au Québec (personne morale ou personne physique exploitant une entreprise au Québec).
2. Le média social est celui qui est officiellement utilisé et publicisé par l'entreprise.
3. Le contenu du média social vise le marché québécois.
4. Le contenu diffusé est soumis aux dispositions de la Charte, notamment s'il s'agit :

 - d'informations destinées au marché québécois;
 - d'informations de nature commerciale (annonces de soldes, promotion de la marque de commerce en prévision d'actes commerciaux, textes, photos ou vidéos de nature commerciale faisant la promotion d'un bien ou d'un service, listes de produits, prix, photos de produits, etc.);
 - d'informations relatives à d'autres communications ou à des services destinés au public (coordonnées, trajet, etc.);
 - d'offres d'emploi et de promotion;
 - de formulaires de demande d'emploi;
 - de contrats d'adhésion (exemples : souscription ou adhésion à un service, à une carte de fidélité);
 - de bons de commande, de factures et de reçus;
 - de contenu statique (description des activités de l'entreprise, historique, coordonnées, etc.).

Concernant les exigences linguistiques, vous trouverez le formulaire « État de la situation » ainsi qu'un aide-mémoire au lien suivant : <https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/>

De plus, je veux seulement confirmer avec vous que [redacted] sera le représentant de la direction de l'entreprise et que [redacted] sera le représentant des employés. Donc, une fois que la version finale du programme sera transmise je communiquerai avec eux? De plus, les communications adressées et provenant de [redacted] devront être en français.

Si vous avez des questions, je vous invite à communiquer avec moi.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,



Jean-François Chagnon
Conseiller en francisation
Direction de la francisation des régions

2 place Laval, bureau 275
Laval (Québec) H7N 5N6
Téléphone : [redacted]
Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca



Avis de confidentialité

Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

From: Chagnon Jean-François <jchagnon@oqlf.gouv.qc.ca>
Sent: Tuesday, September 20, 2022 8:37 AM
To: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Subject: RE: Projet de prolongation de programme de francisation 2022-08-01 - Adidas Canada - 45384393

Bonjour, [REDACTED],

J'effectue un suivi sur mon dernier courriel concernant la mise à jour du projet de prolongation du programme de francisation suite aux changements législatifs.

Je demeure disponible si vous avez des questions sur les mesures proposées, sur la suite du processus ou sur les changements législatifs.

L'entreprise devrait me transmettre la prolongation du programme de francisation en format PDF et signé par le comité de francisation d'ici au 21 octobre 2022. Il y a eu des changements à la composition du comité de francisation. L'Office communiquera maintenant systématiquement avec la ou le représentant de la direction ainsi qu'avec la ou le représentant des travailleurs et travailleuses au Québec. Avisez-moi svp, si ma proposition du 21 octobre est trop rapprochée et nous pourrions convenir d'un court délai supplémentaire.

Si vous le désirez, vous pouvez me soumettre un projet de programme afin d'obtenir mes commentaires avant de transmettre la version finale par la suite.

Si la prolongation de programme semble conforme, elle devrait normalement être présentée aux membres de l'Office pour approbation.

Afin d'éviter tout délai de traitement, je vous invite à ne pas inscrire d'échéances avant le 31 mai 2023

Si vous avez des questions, je vous invite à communiquer avec moi.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,



Jean-François Chagnon
Conseiller en francisation
Direction de la francisation des régions

2 place Laval, bureau 275
Laval (Québec) H7N 5N6
Téléphone : [REDACTED]
Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur 

Avis de confidentialité

Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De : Chagnon Jean-François
Envoyé : 1 août 2022 13:40
À : [REDACTED]
Cc : [REDACTED]
Objet : Projet de prolongation de programme de francisation 2022-08-01 - Adidas Canada - 45384393

Bonjour [REDACTED],

J'espère que vous allez bien.

Comme discuté lors de la visite de mai dernier, voici la mise à jour de la prolongation du programme de l'entreprise avec les nouvelles mesures suite aux changements législatifs.

À cet égard, vous devez remplir la colonne « Mesures que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre ». J'y propose déjà des éléments auxquels vous devrez indiquer des échéances pour apporter les corrections requises. Ces éléments sont des propositions de mesures dont nous pourrions discuter.

Au besoin, je vous propose de planifier une visioconférence dans les prochains jours, selon vos disponibilités, afin de discuter du programme, de la suite du processus ou des changements législatifs. Vous pouvez communiquer avec moi si vous désirez en discuter.

Vous trouverez en pièce jointe le nouveau formulaire pour la composition du comité de francisation de l'entreprise. L'Office communiquera maintenant systématiquement avec la ou le représentant de la direction ainsi qu'avec la ou le représentant des travailleurs et travailleuses au Québec. Les membres du comité de francisation doivent signer le formulaire de projet de prolongation de programme.

Je propose de me soumettre un projet de programme avant de me transmettre le programme final avec les signatures des membres du comité de francisation.

Voici le lien pour accéder aux informations sur les changements législatifs :
<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/changementslegislatifs/>

Voici le lien pour accéder aux informations pour la francisation des entreprises :
<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/>

Il y a une partie de cette section dédiée aux exigences linguistiques avec deux documents :

Exigence de la connaissance d'une autre langue que le français

- [État de la situation – Exigence liée à la connaissance d'une autre langue que le français \(Word, 55 Ko\)](#)
- [Aide-mémoire à l'intention des employeurs sur l'exigence relative à la connaissance d'une autre langue que le français \(PDF, 1.01 Mo\)](#)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Merci de votre collaboration.

Cordialement,



Jean-François Chagnon
Conseiller en francisation

Direction de la francisation des entreprises de l'agglomération de Montréal

800, rue du Square-Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A1
Téléphone : [REDACTED]
Jean-Francois.Chagnon@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur

Avis de confidentialité

Ce message, confidentiel, est à l'usage exclusif de son ou de sa destinataire. Il est interdit, pour toute autre personne, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

This e-mail or any attachments may contain confidential or privileged information. Unless you are the intended recipient, you may not disclose, copy or use any information herein. If you have received this e-mail in error, please notify the sender immediately by reply and delete the e-mail from your system.